

Carpentras, le 30 octobre

Présidents d'honneur :
Docteur Alain JAGER
Docteur Jean VRIGNEAUD

Président :
Docteur Bruno PERROUTY
L'esculape
215 avenue du Comtat Venaissin
84200 CARPENTRAS
E-mail : docperrouy@wanadoo.fr

Vice-Présidents :
Professeur Christine TRANCHANT
Service de Neurologie
Hôpital de Haute-pierre
1 place Molière
67098 STRASBOURG
E-mail : christine.tranchant@chru-strasbourg.fr

Docteur René DECOMBE
Service de Neurologie
Centre Hospitalier de Troyes
101 avenue Anatole France
10000 TROYES
E-mail : rene.decombe@gmail.com

Docteur François VIALLET
5 rue du 4 Septembre
13616 AIX-EN-PROVENCE
E-mail : fviallet@ch-aix.fr

Secrétaire Général :
Docteur Pierre WYREMBLEWSKI
60 rue d'Espagnemailles
02100 SAINT-QUENTIN
E-mail : p.wyremblewski@wanadoo.fr

Secrétaire Général Adjoint :
Docteur Farid YEKHLEF
Clinique Médicale du Parc
23 rue des Frères Capucins
95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE
E-mail : f.yekhlef@hotmail.fr

Trésorier :
Docteur Jean-Philippe CHARTIER
7 avenue Victor Hugo
12000 RODEZ
E-mail : docteur.chartier@wanadoo.fr

Trésorier Adjoint :
Docteur Edouard BALDAUF
14 A rue des Aulnes
68000 COLMAR
E-mail : edouard.baldauf@wanadoo.fr

Contact – Secrétariat SNN
Docteur Jean-Philippe CHARTIER
7 avenue Victor Hugo
12000 RODEZ
E-mail : secretariat-syndicat-national-neurologues@orange.fr

COMMUNIQUE de PRESSE

Le PLFSS actuellement en discussion au parlement envisage de permettre des délégations de tâches mais voudrait également permettre un accès direct à certains professionnels de santé en particulier les orthophonistes et les kinésithérapeutes.

Le SNN est attaché depuis longtemps à la possibilité de la délégation de tâches pour permettre de dégager du temps médical neurologique et favoriser l'accès aux soins en neurologie.
Les techniciens EEG, infirmiers ou manipulateurs radio en sont le meilleur exemple.

Toutefois lorsqu'on envisage la délégation de tâche ou des transferts de compétence, le SNN pose un préalable aux contours de métiers : le diagnostic et le projet thérapeutique sont des prérogatives du médecin.

Pour poser le diagnostic ou mettre en œuvre la thérapeutique on peut prévoir des délégations de tâches avec une coordination clairement établie et des procédures validées.

L'accès direct à certaines professions de santé autres que les médecins peut s'envisager si cet accès s'inscrit dans un parcours de soins validé par le conseil national professionnel de la spécialité et si en contrepartie les professionnels de santé concernés, les orthophonistes et les kinésithérapeutes pour ce qui concerne la neurologie, s'engagent à permettre une accessibilité aux soins avec des créneaux dédiés pour les nouveaux patients et faciliter ainsi une prise en charge de qualité et pertinente.

Le SNN est convaincu que la délégation de tâche et d'éventuels transferts de compétence ne se décrètent pas dans un débat parlementaire au hasard des amendements mais se construisent dans une négociation entre les différents professionnels de santé.

Le SNN reste à la disposition de nos collègues des autres professions de santé et du ministère pour faire avancer ce dossier dans un esprit de coopération pour que nos concitoyens puissent bénéficier d'un système de soins efficient et de qualité.

Pour le CA du SNN
Docteur Bruno Perrouy
Président du SNN